



versantdescotes73@orange.fr

Bulle
St Pa **tin**

Info n° 5

mardi 19 décembre 2017

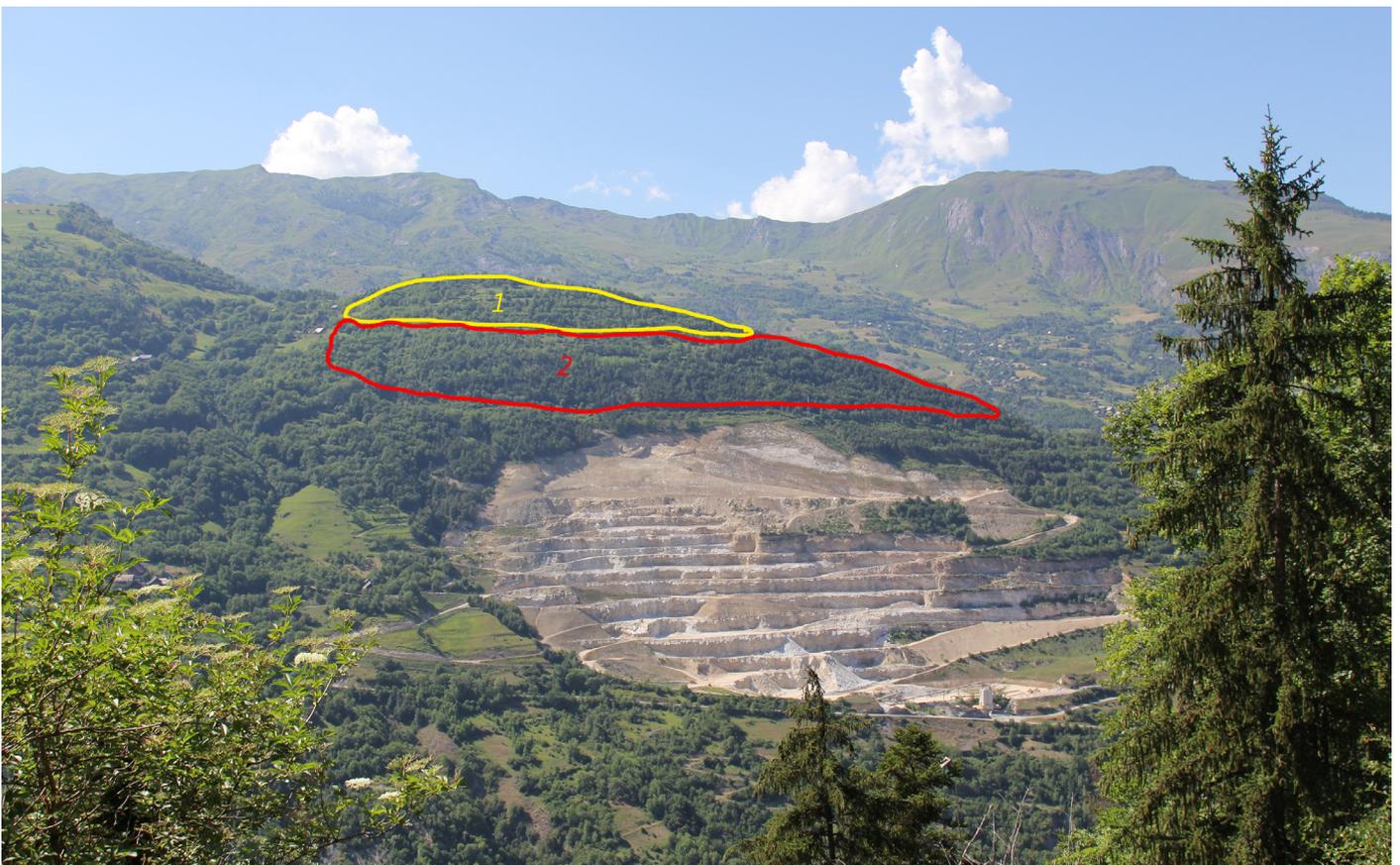
QUE S'EST-IL PASSÉ DEPUIS FÉVRIER 2017 ?

Nous avons régulièrement observé l'évolution de l'exploitation et de la revégétalisation. Nous avons consigné toutes ces observations afin de poursuivre notre travail avec V.A.M., nos relations avec Monsieur le Sous-Préfet et les interlocuteurs du Carrier.

Un article intitulé "Le gypse doit-il faire carrière ? " a été inséré dans le VAM Actu n° 19 de juin 2017. Ce document de communication est diffusé par l'association Vivre et Agir en Maurienne dont notre collectif est membre.

Pour le Forum des Associations de Saint-Michel-de-Maurienne le 16 septembre 2017, nous avons préparé le document suivant qui résume nos différentes actions.

La Carrière de Saint-Pancrace



Début 2016 : Campagne de prospection par Placoplâtre sur des parcelles privées non destinées à une extension possible (zones 1 et 2). Ceci sans en avoir prévenu le Maire et sans respecter le contrat signé en 2008 entre le Maire de Saint-Pancrace et le Carrier. Contrat stipulant précisément les limites autorisées de la carrière sur le foncier (zone actuellement exploitée)

15 avril 2016 : Mobilisation et réunion publique, création du collectif :
"Préserver le versant des côtes".

19 mai 2016 : Rencontre entre les représentants du Collectif et M. le Sous-Préfet, Morgan Tanguy, présentation de la situation.

20 mai 2016 : Rencontre entre les représentants du Collectif et le Carrier. **La zone 1 délimitée en jaune est annoncée devenue hors de prospection, reconnue comme une erreur.**

13 octobre 2016 : Visite de la carrière suivie d'une réunion entre les représentants du Collectif et les responsables de la Carrière. Réponses à nos diverses questions : extension et remise en état du site.

6 décembre 2016 : réunion de CLIS. Les représentants du Collectif devenus membres de VAM peuvent siéger à ce Comité de Suivi. **La prospection sur la zone 2 (en rouge) est annoncée, gelée.** Nous soulevons de nouveau les problèmes d'extension et de remise en état.

10 juillet 2017 : Réunion de CLIS. **M. le Sous-Préfet Morgan Tanguy nous avise que M. le Prefet et la Direction de Placoplâtre ont annoncé qu'il n'y aura pas d'extension de la carrière au dessus de la route de Bois Bozon (zone 2, ici délimitée en rouge).**

Pour résumer :

Nos actions ont permis que la zone 1 soit déclarée une erreur d'exploitation, donc ne sera pas exploitée, la zone 2 sera considérée premièrement comme zone d'exploitation gelée pour être ensuite déclarée : zone à ne pas exploiter.

COMPTE-RENDU DE LA C.L.I.S

Une réunion de la CLIS SOGYMA s'est tenue le lundi 10 juillet 2017. Après une très intéressante visite de la carrière, la réunion s'est tenue à la Sous-Préfecture.

Au sommet de la carrière, la société Sogyma a aménagé un "belvédère" sécurisé qui permet d'avoir une vue d'ensemble de la zone d'exploitation. Le Carrier a expliqué la technique d'extraction dite "en plan incliné" qui limite les tirs de mines et qui diminue sensiblement les nuisances pour les riverains. Il a également expliqué les différentes mesures de sécurité prises pour protéger le site. En ce qui concerne les travaux de réhabilitation et de re-végétalisation, nous constatons qu'effectivement sur la zone proche de Pierre-Pin des pieds de chênes, pins, frênes et hêtres ont été plantés.

A l'issue de la visite, la réunion se poursuit en Sous-Préfecture. Les responsables de Placoplâtre et de Sogyma présentent un diaporama peu différent de celui présenté lors de la dernière réunion.

Nous avons l'occasion de présenter des photos du site prises à un an d'intervalle par Elisa Fuksa-Anselme, et demandons des précisions sur la réhabilitation de la partie supérieure de la carrière qui a fait l'objet d'une sécurisation par un système d'ancrage des blocs avec des tiges métalliques. Les filets de protections mis en place au sommet de la carrière seront déplacés vers le bas au fur et à mesure de la re-végétalisation de la zone et in fine, ils resteront en place pour la protection du chemin qui rejoint Pierre-Pin, lorsqu'il sera restitué à l'issue de la période d'exploitation.

Pour les années à venir, les services préfectoraux compétents et concernés par le sujet ont engagé une concertation avec les responsables de Placoplatre et de Sogyma pour lancer la procédure d'un P.I.G.(Projet d'Intérêt Général) dans le cadre de l'extension de la carrière en direction du bas, sur le territoire de la commune de Saint-Jean-de-Maurienne. Le responsable développement de Saint-Gobain souhaite que la phase de démarrage du projet dans le secteur de La Combe intervienne pendant la dernière période d'exploitation du site actuel pour ne pas pénaliser l'approvisionnement de l'usine de Chambéry.

Concernant le site actuel nous avons demandé à ce que l'engagement de ne pas exploiter le secteur au-dessus de la route de Bois Bozon soit confirmé et formalisé par écrit.

Page 4 du compte-rendu de C.L.I.S. établi par les services de la Sous-Préfecture il est indiqué :
" Madame Fuksa-Anselme demande la confirmation qu'il n'y aura pas de mise en exploitation au-dessus de la carrière actuelle en direction de Saint-Pancrace. Monsieur le Sous-Préfet lui répond que Monsieur le Préfet l'a lui-même réaffirmé."

Dont acte et comprenez le foncier de Saint-Pancrace pour la formule : en direction de Saint-Pancrace, cela ne veut pas dire en direction du chef-lieu.

Nous avons également demandé sans réponse à ce jour, l'état des lieux de la prospection foncière initiée au début de l'année 2016. Il serait intéressant que Placoplatre nous indique clairement les parcelles acquises, afin de visualiser l'emprise foncière exacte de l'ensemble de la carrière sur le foncier de Saint-Pancrace. (exploité ou pas).

POUR CONCLURE :

Ne crions pas victoire, qu'avons nous obtenu ? :

Le respect du contrat de foretage signé en 2008 qui stipulait déjà "La SOGYMA s'engage à ne plus faire d'extension ultérieure sur la commune de Saint-Pancrace et à ne jamais dépasser le chemin dit *du chef lieu aux Côtes et aux Colonnes*". (aujourd'hui Route de Bois Bozon).

Restons très attentifs et vigilants. Espérons que maintenant ce point de non-extension sera respecté. Nos observations devront maintenant porter sur la re-végétalisation du Site.

Pour le collectif : Elisa Fuksa-Anselme et Gabriel Coste.